

Avis public



**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT CA29 0040-21**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 novembre 2015 et approuvé par le directeur du Service de la mise en valeur du territoire le 23 novembre 2015 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 24 novembre 2015:

**RÈGLEMENT CA29 0040-21**

Règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de retirer le lot 3 978 057 situé au 3600, boulevard Pitfield de la zone industrielle I-8-491, de créer sur ce lot une nouvelle zone industrielle I-8-491-1 dans laquelle sont ajoutés les usages c1 (vente au détail et services) et c2 (divertissement commercial, hébergement et restauration) et de créer une nouvelle grille des spécifications I-8-491-1 établissant les normes d'implantation et les groupes d'usages autorisés

Ce règlement est entré en vigueur le 24 novembre 2015 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro](http://ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro).

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce deuxième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze.



Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/ml

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

RÈGLEMENT CA29 0040-21

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA29 0040 AUX FINS DE RETIRER LE LOT 3 978 057 SITUÉ AU 3600, BOULEVARD PITFIELD DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-8-491, DE CRÉER SUR CE LOT UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE I-8-491-1 DANS LAQUELLE SONT AJOUTÉS LES USAGES C1 (VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES) ET C2 (DIVERTISSEMENT COMMERCIAL, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION) ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES SPÉCIFICATIONS I-8-491-1 ÉTABLISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES GROUPES D'USAGES AUTORISÉS

---

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue en la salle du conseil sise au 13665, boulevard de Pierrefonds, dans ledit arrondissement, le 2 novembre 2015 à 19 h conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), à laquelle sont présents:

Le Maire suppléant d'arrondissement	Yves Gignac
Mesdames les conseillères	Catherine Clément-Talbot Justine McIntyre
Messieurs les conseillers	Roger Trottier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire suppléant d'arrondissement, monsieur Yves Gignac.

Le directeur de l'arrondissement, monsieur Dominique Jacob agissant comme secrétaire substitut d'arrondissement en l'absence de M<sup>e</sup> Suzanne Corbeil, est également présent.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Le règlement de zonage CA29 0040 est modifié comme suit:

SECTION I  
AMENDEMENT AU PLAN DE ZONAGE

ARTICLE 1 Le plan de zonage de l'annexe C du règlement de zonage CA29 0040 est modifié de la façon suivante :

- a) En retirant le lot 3 978 057 de la zone I-8-491;
- b) En intégrant le lot 3 978 057 à la nouvelle zone I-8-491-1;

le tout tel qu'illustré par le plan numéro « F 8/8 » du dossier numéro « 2015-04B » joint au règlement à titre d'annexe « I » comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 Une nouvelle grille des spécifications pour la zone I-8-491-1 est créée et intégrée à l'annexe « A » du règlement de zonage CA29 0040.

Le tout tel que présenté à la grille des spécifications jointe en annexe « II » du présent règlement.

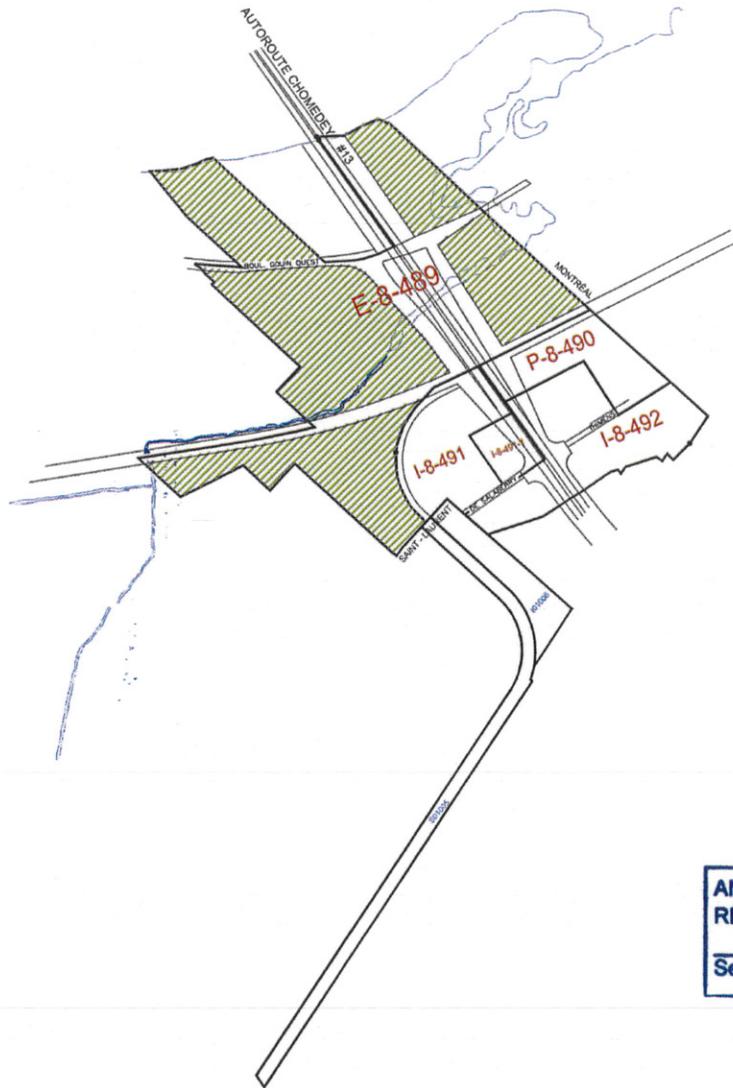
ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

MAIRE SUPPLÉANT  
D'ARRONDISSEMENT

---

SECRÉTAIRE SUBSTITUT  
D'ARRONDISSEMENT



ANNEXE 1  
 RÈGLEMENT No. CA290040-21  
*Sorbeis*  
 Secrétaire d'arrondissement

AMENDEMENT	DATE
PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION	_____ / ____ / ____
F. RES. C.A.	_____ / ____ / ____
CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT	_____ / ____ / ____
DEMANDE D'APPROBATION	_____ / ____ / ____
ADOPTION DU RÈGLEMENT	_____ / ____ / ____
APPROBATION REFERENDAIRE	_____ / ____ / ____
REGISTRÉ (S'IL Y A LIEU)	_____ / ____ / ____
C.E./CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	_____ / ____ / ____
PROMULGATION DU RÈGLEMENT	_____ / ____ / ____

## ZONAGE PROPOSÉ ANNEXE 1

**ARRONDISSEMENT DE  
PIERREFONDS-ROXBORO**  
 Aménagement urbain et  
 services aux entreprises

**LOT (S) 3 978 057**  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Règlement CA29 0040- \_\_\_

PLAN NO. F 8/8  
 DATE 2015-07-08  
 ÉCHELLE aucune

PRÉPARÉ PAR: *Blaise Pomerleau*  
 APPROUVÉ PAR: *Fabienne Leduc*

DOSSIER NO. : 2015-04B

**USAGES PERMIS**

**ZONE: I-8-491-1**

1	CATÉGORIES D'USAGES								
2	CATÉGORIES D'USAGES PERMIS	c1	c2	c3a	c4e	c5c	I1	I2	
3	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS OU PERMIS								
4	USAGE SPÉCIFIQUE EXCLU								
5	USAGE SPÉCIFIQUE PERMIS				5432	(1)			

**NORMES PRESCRITES (LOTISSEMENT)**

6	TERRAIN								
7	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	min.	550	550	1400	1400	550	1400	1400
8	PROFONDEUR (m)	min.	30	30	30	30	30	30	30
9	LARGEUR (m)	min.	18	18	30	30	18	30	30

**NORMES PRESCRITES (ZONAGE)**

10	STRUCTURE								
11	ISOLÉE		*	*	*	*	*		
12	JUMELÉE								
13	CONTIGUÉ								
14	MARGES								
15	AVANT(m)	min.	10	10	10	10	10	10	10
16	LATÉRALE(m)	min.	H	H	H	H	H	H	H
17	ARRIÈRE(m)	min.	H	H	H	H	H	H	H
18	BÂTIMENT								
19	HAUTEUR (ÉTAGES)	min./max.	1/2	1/2	1/1	1/2	1/2	1/4	1/4
20	HAUTEUR (m)	min./max.	3/	3/	2,20/	3/	3/		
21	SUPERFICIE D'IMPLANTATION (m <sup>2</sup> )	min./max.							
22	SUPERFICIE DE PLANCHER (m <sup>2</sup> )	min./max.							
23	LARGEUR DU MUR AVANT (m)	min.			7			20	20
24	RAPPORTS								
25	LOGEMENT/BÂTIMENT	min./max.							
26	PLANCHER/TERRAIN (C.O.S.)	min./max.	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/1	0,2/2	0,2/2
27	BÂTI/TERRAIN (C.E.S.)	min./max.	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
28	DIVERS								
29	TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Article 332				A		A	C

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

	a.327	a.327	(2)						
--	-------	-------	-----	--	--	--	--	--	--

**NOTES**

<p>(1): 536 et 6352</p> <p>(2): Le nombre d'établissement faisant partie du groupe «c3a» autorisé dans la zone est limité à un seul établissement</p> <p>536: Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin</p> <p>6352: Service de location d'outils et d'équipements</p> <p>5432: Marché public</p>
---

**ANNEXE 11**  
**RÈGLEMENT No. CA290040-21**  
*Scember*  
**Secrétaire d'arrondissement**

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro  
 Règlement de zonage numéro CA29 0040  
 Annexe A: Grille des spécifications